

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES OUTILS D'ANIMATION

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées propose à ses partenaires des outils d'animation :

- des malles thématiques : livres, CD, DVD, jeux de société, petits matériel ;
- des expositions ;
- du matériel : tapis lecture, jeux de société, jeux surdimensionnés, kamishibai, explore game ;
- du mobilier : grilles d'exposition, tapis de sol, pouf... ;
- des instruments de musique : guitare électrique et son enceinte, piano, harmonica, ukulélé, cajon ;
- du matériel audiovisuel : sono portative, vidéoprojecteur, platine vinyle, chaîne Hi-Fi, écran, lecteur Daisy, consoles jeux vidéo, liseuses.

La liste complète de ces outils et de leur description technique est accessible en ligne sur le portail de la Médiathèque départementale dans l'espace professionnel, rubrique « Matériel d'animation » : <https://www.happybiblio.fr/espace-reseau/materiel-d-animation>

Ce prêt vise à :

- soutenir le développement des animations auprès des publics en donnant accès au livre et à la culture ;
- accompagner les partenaires en proposant une offre diversifiée ;
- élargir le public.

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités de prêt des supports d'animation entre la Médiathèque départementale d'une part et les divers partenaires d'autre part.

Seules les structures ayant signé ce règlement peuvent emprunter le matériel d'animation de la Médiathèque départementale.

ENGAGEMENT DES EMPRUNTEURS

- les emprunteurs réservent le matériel d'animation appartenant à la Médiathèque départementale sur le portail Happybiblio ou en envoyant un mail à l'adresse mediatheque@ha-py.fr ;
- ils s'assurent que la responsabilité civile de leur collectivité couvre ce type d'emprunt ;
- ils s'engagent à remplacer tout support détérioré ou perdu ;
- le prêt est consenti pour la durée indiquée lors de la confirmation de la réservation ; au retour, l'ensemble du matériel est vérifié en fonction de la liste d'inventaire fournie par la Médiathèque départementale.

ENGAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-PYRENEES

- la Médiathèque départementale prête gratuitement des supports d'animation ;
- elle assure la gestion du planning, le suivi des réservations, met à disposition le matériel d'animation ;
- la Médiathèque départementale peut accompagner les emprunteurs dans la construction de leur projet, au travers d'une aide dans une recherche de spectacles, d'intervenants...

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr

- le prêt du matériel d'animation est fait par la navette, par bibliobus ou par prise de rendez-vous sur place auprès de votre binôme référent territoire.

MODALITES D'EMPRUNT ET DUREE DE PRET

Le matériel d'animation est prêté prioritairement aux médiathèques et bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ayant signé la convention de partenariat. Le prêt doit s'inscrire dans un projet d'action culturelle et de valorisation des collections. Selon les disponibilités et le projet, les supports d'animation peuvent faire l'objet de prêt aux centres de loisirs, partenaires Premières Pages, centres de documentation et d'information (CDI), EPHAD... et toutes autres structures.

La durée du prêt dépend du type de matériel et les dates stipulées doivent être respectées :

Matériel d'animation	Nombre de documents	Durée de prêt maximum
Exposition	1 exposition	3 mois
Malle thématique	2 malles	3 mois
Kamishibai et butai	5 kamishibaïs	1 mois
Tapis lecture	1 tapis lecture	1 mois
Mobilier	En fonction des besoins	15 jours
Jeux de société	10 jeux de société	4 mois
Escape Game	1 escape game	1 mois
Jeux surdimensionnés	3 jeux surdimensionnés	15 jours
Matériel audiovisuel	En fonction du projet	En fonction du projet
Instruments de musique	1 lot composé d'une guitare électrique avec sa sono, d'un piano, d'un harmonica, d'un ukulélé et d'un cajon.	1an

MODALITES DE RESERVATION

La réservation est indispensable quel que soit le matériel d'animation emprunté.

1 – Le matériel d'animation est réservable directement sur le portail Hapybiblio. Le mode d'emploi pour réserver le matériel d'animation est disponible dans la rubrique Espace professionnel – matériel d'animation [Comment réserver ?.](#)

Vérifier la disponibilité du support sur le portail Hapybiblio.fr via le calendrier présent dans chaque notice puis pré-réserver en ligne dans l'espace professionnel – matériel d'animation.

A la réception de la pré-réservation par la Médiathèque départementale, un mail de confirmation est adressé au demandeur. Il précise les dates effectives de mise à disposition. Ces dates peuvent être modifiées afin de correspondre aux dates de desserte (bibliobus, navette) de la Médiathèque et ainsi éviter le déplacement aux partenaires bibliothécaires.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr

2 – La réservation peut aussi s'effectuer par mail ou par téléphone auprès de la Médiathèque départementale (mediatheque@ha-py.fr ou 05 62 56 75 65).

3 – Un choix sur place est également possible après avoir pris un rendez-vous avec l'un de vos référents de territoire par mail ou par téléphone

Nous vous conseillons de réserver plusieurs mois à l'avance.

4 – Pour accompagner l'emprunteur dans sa démarche d'animation, sont indiqués sur le portail Hapybiblio le détail de chaque outil d'animation ou fiche descriptive et les renseignements pratiques (nombre de panneaux, format, quantité de documents, matériel d'accompagnements...).

5 – Pour le bon fonctionnement de ce service, et le confort de tous, les dates d'emprunt et de retour doivent être strictement respectées.

6 – Dans un souci de bonne gestion du prêt du matériel d'animation les réservations doivent impérativement être faites au minimum 4 jours avant la date d'emprunt. Toute réservation à la dernière minute pourra être refusée.

DIFFUSION DU MATERIEL D'ANIMATION

Pour les médiathèques et bibliothèques du réseau départemental le prêt et le retour du matériel d'animation peut s'effectuer :

- par le biais des navettes ou du bibliobus au jour de passage prévu par la Médiathèque départementale.
- à la Médiathèque départementale en prenant rendez- par mail ou par téléphone (mediatheque@ha-py.fr ou 05 62 56 75 41).

Attention, nous nous réservons le droit de refuser l'échange par navette si celle-ci est trop chargée.

Les navettes ne circulent pas pendant le mois d'août, pour toute réservation pendant cette période pensez à prendre vos dispositions.

Pour les autres partenaires, la diffusion du matériel d'animation s'effectue par un prêt et retour sur place à la Médiathèque départementale : 18 boulevard Claude Debussy 65000 Tarbes.

Chaque emprunteur doit veiller notamment à ce que le matériel d'animation soit correctement transporté dans des conditions de sécurité optimales.

CONDITION D'UTILISATION

L'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel d'animation et à l'utiliser exclusivement pour un usage approprié. La Médiathèque départementale ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation détournée du matériel emprunté.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr

PRET ET DEGRADATION DU MATERIEL

Le matériel d'animation (expositions, kamishibai, jeux de société, jeux surdimensionnés, documents, tapis lecture, escape game, mobilier, matériel audiovisuel) se trouvent sous la responsabilité de l'emprunteur.

L'emprunteur doit vérifier et signaler tout problème à réception du matériel. Il sera dans tous les cas tenus pour responsable qu'il ait, ou pas utilisé le matériel.

L'emprunteur s'engage également à contrôler le matériel d'animation avant sa restitution. Le matériel d'animation sera rendu propre et complet dans son contenant.

La Médiathèque départementale effectuera un contrôle systématique au retour du matériel d'animation. En cas de perte ou de détérioration irrémédiable du matériel, la Médiathèque départementale est susceptible de demander le remplacement du matériel détérioré et de suspendre tout emprunt de matériel au partenaire qui n'a pas tenu ses engagements.

PRET SPECIFIQUE MATERIEL AUDIOVISUEL

Le matériel audiovisuel mis à disposition de l'utilisateur à titre gracieux est :

Matériel	Description	Valeur d'achat unitaire
Sono portative et ses accessoires	MIPRO MA – 708 Portable sound system, 190 W 1 câble d'alimentation, 1 micro, 1 télécommande, 1 housse, 1 mode d'emploi	1460 €
Vidéoprojecteur	Optoma EP 1691	932 €
Platines vinyles	Bigben interactive TD 120 USA Muse Vintage MT-201 BTG	69,90 €
Chaîne Hi-Fi	Samsung MM E 430 D	150 €
Ecran	200cm x 200cm marque Oray	120€
Accessoires	1 enrouleur Brennenstuhl 15 m	27,80 €
Liseuse Kobo Libra Colour	11 liseuses	240€
Consoles jeux vidéo	4 switch	
Lecteur Daisy	2 lecteurs daisy	444€

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le matériel prêté qu'à des fins de manifestation culturelle, seul le référent mentionné dans la fiche de prêt est habilité à utiliser le matériel.

En cas de détérioration du matériel constatée à la fin de la mise à disposition, l'utilisateur sera tenu pour responsable et s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais engagés pour la remise en état du matériel détérioré. Il souscrira une police d'assurance couvrant notamment les risques de perte, de

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr

vol ou de détérioration du matériel prêté, ainsi que la responsabilité civile tant pour le transport que lors de son usage. Il fournira l'attestation d'assurance correspondante.

Le Département ne peut être tenu responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation du matériel, par le public ou par les personnes utilisatrices ainsi que du non fonctionnement ou mauvais fonctionnement de ce même matériel lié à l'adjonction d'un matériel inadapté ou non compatible.

L'utilisateur s'engage à respecter la règlementation en vigueur concernant la diffusion de la musique et les supports vidéo.

La diffusion de musique dans un lieu public de type bibliothèque, doit faire l'objet d'une déclaration à la SACEM (Sté des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique).

PRET ENTRE MEDIATHEQUE ET ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les emprunteurs peuvent prêter le matériel d'animation de la Médiathèque départementale à d'autres établissement dans le cadre d'un partenariat (école, crèche, maison de retraite, etc.). Dans ce cas, il est conseillé d'établir une convention afin de couvrir les éventuels dégâts pouvant survenir lors de l'emprunt. Sinon, l'emprunteur sera tenu pour responsable.

COMMUNICATION

Si l'emprunteur propose une animation avec le matériel d'animation de la Médiathèque départementale le logo de la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées devra apparaître sur tous les documents de communication. La Médiathèque départementale se réserve le droit de refuser toute réservation si l'emprunteur ne respecte pas ce présent règlement.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr

POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT 2026

Règlement de mise à disposition des outils d'animation

Valable 1 an à compter de sa signature

Personne(s) référente(s) pour le prêt du matériel d'animation :

Nom :

Prénom :

Adresse mél :

Numéro de téléphone :

Les informations collectées ici sont réservées au seul usage de la Médiathèque départementale 65. Elles sont destinées à l'envoi ciblé pour la mise à disposition des outils d'animation et ne seront ni communiquées, ni conservées au-delà de 1 an après la signature du présent règlement.

Date :

Etablissement (coordonnées, adresse et téléphone) :

Signature du responsable :

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9

Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyprenees.fr